

Dispositifs et politiques de formation pour des adultes français analphabètes/illettrés et allophones : le cas des Mahorais de La Réunion

Laurent Puren

Université de La Réunion, Laboratoire ICARE (Institut Coopératif Austral de Recherche en Education) - EA 7389

Hervé Adami m'a invité à inaugurer cette nouvelle rubrique du Portail FL2I destinée à proposer une réflexion sur des cadres théoriques, des terrains et/ou des dispositifs liés à la formation linguistique pour adultes allophones. Je saisis cette opportunité pour proposer ici une brève « causerie » sur un public sans doute peu connu en France métropolitaine des chercheurs ou des acteurs de la formation d'adultes : les Mahorais de La Réunion en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme. Je m'attacherai ci-dessous à donner quelques caractéristiques de cette population avant d'analyser comment les problématiques spécifiques les définissant sont (ou non) prises en compte/charge, et de quelles manières, par des dispositifs institutionnels menés à l'échelle nationale ou régionale, et ce que cela révèle.

Commençons par souligner la difficulté liée au dénombrement des Mahorais de La Réunion. Cela tient notamment à deux phénomènes :

- Les Mahorais sont français et, à ce titre, ils ne font pas l'objet d'un dénombrement officiel comme cela peut être le cas de migrants étrangers, identifiables comme tels lors des procédures administratives qu'ils sont tenus de suivre lors de leur entrée sur le territoire. Autrement dit, un Mahorais, comme n'importe quel citoyen français, est libre d'aller et de venir sur la simple présentation de sa carte d'identité.
- La variabilité des chiffres circulant sur la communauté mahoraise de La Réunion est également liée aux critères que l'on retient pour définir cette origine ethnique. Doit-on considérer comme « mahorais » uniquement les personnes nées à Mayotte ? Les deuxièmes générations d'enfants d'origine mahoraise nées à La Réunion doivent-elles par exemple toujours être considérées comme « mahoraises », sur la base de leur filiation, de leurs pratiques culturelles, culturelles ou de leur faciès ? À partir de quel moment (de combien d'années ?) cesse-t-on d'être perçu et désigné comme mahorais pour devenir réunionnais ?

Les statistiques les concernant sont donc pour le moins fluctuantes : cela va de 6 000 (Insee, 2001)¹ à des fourchettes de 20 000 à 30 000 (Cherubini et al., 2009 : 16), de 20 000 à 40 000 (Quentin, 2006) et même jusqu'à 60 000, selon la Fédération des associations mahoraises de La Réunion (CESR, 2010 : 8). La population de La Réunion étant estimée à environ 870 000 habitants, en se basant sur une estimation moyenne de 20 000-30 000, on parviendrait ainsi, pour cette communauté, à un pourcentage de 2 % à 3 % de la population de La Réunion.

¹ Ce chiffre (6 056 pour être précis), datant du recensement de 1999, ne prenait en compte que « les personnes nées à Mayotte résidant à La Réunion ».

Au-delà de la bataille des chiffres, ce qui est certain c'est que cette population ne passe pas inaperçue. Sa visibilité dans l'espace public se traduit notamment par :

- l'appartenance à une religion (musulmane) non majoritaire sur l'île ;
- la tenue vestimentaire traditionnelle (le « salouva ») portée par les femmes (mahoraises ou comoriennes) de première génération. On reconnaît également ces femmes au masque de beauté (« m'zinzano ») qu'elles arborent souvent et qui teinte leur visage d'une coloration jaune produite par le frottement de bois de santal sur du corail ;
- des pratiques langagières spécifiques : même si on assiste à une créolisation des secondes générations, la communauté mahoraise se distingue par le recours aux deux langues parlées à Mayotte : le shimaoré et/ou le shibushi ;
- une implantation dans certaines villes et quartiers réputés difficiles. En 1999, selon l'INSEE (2001), 85 % d'entre eux étaient concentrés dans les communes de Saint-Denis, Saint-André, Le Port, Saint-Louis et Saint-Pierre. Le même phénomène peut être observé aujourd'hui.
- des comportements qui leur sont attribués, souvent de manière fantasmée et stéréotypée (la lecture des forums de lecteurs réunionnais sur les réseaux sociaux ou dans la presse locale en ligne est à ce titre édifiante) : fécondité importante, délinquance des jeunes, inactivité des adultes, dépendance aux aides sociales, absence d'hygiène, etc. Dans sa thèse, Mélanie Mezzapesa (2018 : 165-167), relève chez certains de ses interlocuteurs réunionnais des représentations sur cette population liées à « l'africanité et à la vie tribale » et des discours « renvoyant à un phénotype africain », à « une identité africaine péjorative ».

La stigmatisation dont les Mahorais de La Réunion sont souvent victimes ne leur permet en tout cas pas de s'acquiescer de cette identité, identité dont eux-mêmes peuvent par ailleurs se revendiquer. Wilfrid Bertile évoque à ce titre une « surreprésentation de la communauté mahoraise dans la conscience collective de La Réunion ». (Cité par Chassagne, 2016)

La population mahoraise adulte de La Réunion possède un profil sociologique qui les distingue à la fois de celles issues des autres îles de l'Océan Indien et de leurs « compatriotes » qui choisissent la métropole comme terre d'accueil. Il s'agit souvent de femmes isolées, à la tête de familles monoparentales, peu qualifiées, pas ou peu scolarisées, ce qui explique à la fois leur non francophonie et les situations d'analphabétisme ou d'illettrisme dans lesquelles un certain nombre d'entre elles se trouvent. Beaucoup de femmes mahoraises nées jusque dans les années 1970 n'ont en effet jamais été scolarisées à Mayotte. Certaines, bien qu'installées à La Réunion depuis parfois 10 ou 20 ans, ont les plus grandes difficultés à parler français et ne savent ni lire, ni écrire dans cette langue, bien qu'elles puissent avoir par ailleurs des compétences en arabe, langue culturelle associée à la pratique religieuse qu'elles utilisent, par exemple, pour apposer leur signature. Les grandes difficultés dans lesquelles ces femmes se trouvent à La Réunion pour écrire, lire ou communiquer en français² constituent un facteur important d'isolement social qui nuit à leur intégration, les place dans une situation de dépendance et leur cause de multiples tracasseries dans leur vie quotidienne. De ce point de vue, la formation linguistique de ces publics, qui sous-

² Même si nous ne pouvons l'aborder dans le cadre de cette publication, la question de la maîtrise du créole comme langue d'intégration pour les interactions orales est également importante dans une île dont c'est la langue maternelle et usuelle d'une large part de la population.

entend à la fois alphabétisation et enseignement de type FLE/FLI, apparaît comme une priorité sociale.

Or, les Mahoraises³ font face à un paradoxe : bien qu'étant souvent, de l'ensemble des migrants indianocéaniques, celles qui ont le niveau scolaire le plus faible, celles qui sont les plus en difficulté et en demande sur les plans de la maîtrise de l'écrit, de l'oral, des savoirs de base, elles sont exclues des dispositifs officiels visant les publics allophones étrangers (le Contrat d'Intégration Républicaine mis en place par l'OFII), précisément parce qu'elles ne sont pas étrangères. Les travailleurs sociaux et les personnels exerçant dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des publics défavorisés, qui figurent aux premières lignes pour les recevoir, conseiller et guider, se trouvent souvent démunis dès lors qu'il est question de les orienter vers des structures de formation adaptées à leurs besoins. Je me limiterai ici à quelques exemples.

Le premier concerne un outil de détection utilisé par le Pôle Insertion qui prend en charge une partie des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (désormais désignés sous l'acronyme de BRSA) que perçoivent beaucoup de femmes mahoraises isolées. L'outil, utilisé nommé OISIS (« Outil d'Identification des Situations d'Illettrisme Simplifié »), consiste à faire remplir une fiche d'accueil fictive. La production est ensuite analysée à l'aide d'une grille d'interprétation/orientation proposant de classer les BRSA dans six catégories identifiées par des codes chiffrés, auxquelles renvoient différents types d'actions de formation :

Typologie des besoins de formation	Type d'action de formation à entreprendre
400 : a été scolarisé en langue étrangère, jusqu'au secondaire au moins, a déjà le mécanisme de codage/décodage de sa langue d'origine (lecture et écriture).	Action FLE (Français Langue Étrangère), action FLI (Français Langue d'Intégration), action CAI (Certificat d'Accueil et d'Intégration) ou hors CAI, ateliers sociolinguistiques.
100 : étranger n'ayant pas été scolarisé ou très peu (2 à 3 ans au primaire) dans sa propre langue ; n'a pas le mécanisme de codage/décodage de sa langue d'origine (lecture et écriture).	Action Alpha FLE (Alphabétisation en Français Langue Étrangère), action FLI Débutants (Français Langue d'Intégration), action CAI Débutants (Certificat d'Accueil et d'Intégration) ou hors CAI, ateliers Sociolinguistiques.
111 : Français n'ayant pas été scolarisé ou très peu (2 à 3 ans au primaire).	Action d'Alphabétisation ou de de Post Alphabétisation.
222 : Français ayant été scolarisé et ayant rencontré des difficultés à remplir la précédente fiche d'accueil.	Ateliers d'acquisition des compétences clés LCI, ateliers de remédiation Lecture Écriture.
333 et 555 : Français ayant été scolarisé et n'ayant pas rencontré des difficultés à remplir la précédente fiche d'accueil (333 = relève d'une remise à niveau ; 555 = relève d'une pré-qualification ou d'une qualification).	Action de RAN (Remise à niveau) pour les 333, de pré-qualification ou de qualification pour les 555.

³ Nous utilisons à partir d'ici le féminin pour désigner un public qui dans le cadre de la formation linguistique est composé très majoritairement de femmes.

Le problème de ces catégorisations c'est qu'elles ne prennent pas en compte les spécificités du public mahorais qui n'entre dans aucune des « cases » de cette grille (nous écartons ci-dessous les codifications 222, 333 et 555, puisqu'elles concernent des BRSA sans difficultés particulières du point de vue de la maîtrise de la langue) :

- 400 : les Mahoraises n'ont pas été scolarisées en langue étrangère ; quand elles l'ont été, cela s'est fait en français ;
- 100 : les Mahoraises ne sont pas étrangères ;
- 111 : les Mahoraises sont bien françaises et n'ont souvent pas été scolarisées ou très peu mais elles présentent une problématique FLE/FLI qui n'apparaît pas dans cette catégorie.

Si, comme me l'a indiqué une conseillère de Pôle Insertion, les Mahoraises sont systématiquement classées en 400 ou 100, c'est donc moins sur la base d'une typologie répondant totalement à leurs spécificités que sur celle de critères officiels à connotation ethnique liés notamment à leurs patronymes : « Il suffit de lire leurs noms pour savoir où on va les mettre ».

Une fois la phase du test effectuée, la difficulté consiste à les orienter vers des structures adaptées. Si des actions d'alphabétisation existent pour ces populations, cela se fait généralement de manière isolée, non concertée, sur la base d'initiatives menées par des travailleurs sociaux ou des associations de quartiers. Bien que considéré comme un public à part avec des besoins spécifiques, notamment pour ce qui est de la formation linguistique, les Mahoraises ne suscitent pas une mobilisation concertée à l'échelle du département et de la région.

Au cours de ces dix dernières années, elles ont progressivement investi les « Cases à Lire » (désormais CAL), souvent poussées en cela par le personnel du Pôle emploi, du Pôle insertion ou par des assistantes sociales n'ayant pas mieux à leur proposer pour les aider à surmonter leurs difficultés linguistiques. Ce dispositif, financé par la Région Réunion⁴, n'était pourtant pas destiné à ce public adulte allophone pas/peu scolarisé puisqu'il visait prioritairement des jeunes Réunionnais en situation de décrochage scolaire. Lors d'un travail de terrain mené en 2019, j'ai pu constater le sentiment d'impuissance dans lequel se trouvaient les animateurs socio-culturels des CAL, des intervenants au profil hétérogène, non formés à la pédagogie et non préparés à accueillir ce public. Certains possédaient un niveau Bac + 3 ou Bac + 4, d'autres étaient titulaires d'un BTS ou d'un simple bac professionnel. Citons le cas de ce jeune de 22 ans, tout juste diplômé d'un BTS dans le bâtiment en « aménagements et finitions ». Engagé dans une CAL pour un an comme « éducateur socioculturel » sur un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), il se retrouve, du jour au lendemain, sans formation, à devoir gérer un groupe composé d'une quinzaine d'adultes, essentiellement des femmes mahoraises et quelques Comoriennes analphabètes, semi-analphabètes ou illettrées, à qui il doit enseigner le français, l'écriture et la lecture. L'échange que nous avons avec lui, puis la séance à laquelle nous assistons, laissent apparaître une grande insécurité professionnelle. Il recourt à des supports hétéroclites, fait feu de tout bois en puisant essentiellement dans des exercices scolaires conçus pour un contexte métropolitain et destinés à de jeunes enfants : « Généralement, je les [les supports] prends sur des sites, comme le site *Soutien67*. Il y a pas mal de choses : il y a des poésies, il y a des syllabes, des homonymes, il y a beaucoup de ressources.

⁴ Au plus fort du dispositif, créé en 2011, un réseau d'environ quarante CAL était présent sur le territoire.

Il y a aussi des petits livrets qu'on trouve en librairie, CP, CE1, CE2, etc., j'essaie de piocher là-dedans. La Région met aussi à disposition des petits livres de primaire ou de maternelle, après j'ai aussi des amis professeurs qui me donnent des conseils : toutes les ressources sont bonnes à prendre. » (CAL3 - 14/03/19) Terminons ce rapide tour d'horizon en soulignant que le dispositif des CAL, faute de soutien politique, notamment en raison d'un bilan peu satisfaisant, a cessé en 2021 et qu'à ce jour, rien n'est venu le remplacer.

Nous retiendrons de cette étude de cas quelques points qui peuvent donner matière à réflexion :

- Il existe toujours à l'heure actuelle, notamment dans certains territoires ultramarins, des ressortissants français, peu ou pas francophones, en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme.
- Dans une recherche en cours rédigée en vue de l'obtention d'une HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), j'évoque le processus d'« invisibilisation » institutionnelle auquel est confronté le public qui nous intéresse. Le profil ethnique des publics analphabètes/illettrés à La Réunion est ainsi généralement passé sous silence dans les discours officiels, les documents administratifs, et la littérature scientifique produite localement. Les dispositifs et actions menés dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme depuis les années 1980 ne font généralement mention que des « Réunionnais », sans allusion aux populations migrantes. Trop françaises pour pouvoir bénéficier des dispositifs nationaux réservés aux étrangers et sans doute pas assez réunionnaises pour pouvoir être intégrées dans des dispositifs régionaux adaptés à leurs spécificités, les Mahoraises semblent ainsi être les laissées pour compte des politiques locales de lutte contre l'illettrisme.
- Plus globalement, la présence des Mahorais à la Réunion, de par les réactions de rejet qu'elle suscite dans la population et l'absence d'intérêt institutionnel, interroge et met à mal l'image d'Épinal d'une société pluri-ethnique volontiers décrite comme exemplaire par les guides touristiques qui vantent le « vivre-ensemble réunionnais ». Alors qu'il n'existe à La Réunion aucune population autochtone et que donc tout Réunionnais vient forcément d'ailleurs dans une échelle de temps relativement brève au regard de l'histoire de l'humanité, le migrant récent, notamment s'il est issu de l'archipel des Comores, apparaît comme un repoussoir. « Figure de la dissemblance identitaire négativisée » (Marc 2013), le Mahorais cristallise ainsi toutes les peurs, tous les fantasmes associés à la figure de l'étranger (pourtant bien français !) inassimilable et dangereux qui constitue une menace pour la paix et la cohésion sociale de la société d'accueil.

Éléments bibliographiques

CESR (Conseil Économique et Social Régional) de La Réunion (2010) : *Les Mahorais à La Réunion : de l'accueil à l'écueil. Changer de regard*. La Réunion : CESR. En ligne : <https://www.ceser-reunion.fr/2010/10/18/note-intitulee-les-mahorais-de-laccueil-a-lecueil-changer-de-regard/> (22/01/20)

Chassagne David (2016) : "Les Mahorais de La Réunion sont moins nombreux que l'on croit", *Le JIR*, 16/11. En ligne : https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2016/11/16/Les-Mahorais-de-La-Reunion-sont-moins-nombreux-que-lon-croit_6628

Cherubini Bernard, Combo Abdallah, Roinsard Nicolas (2009), *Stratégies migratoires et enjeux de la protection sociale à La Réunion et à Mayotte : conflits et concurrences dans les espaces sanitaires et sociaux*, rapport à la MiRe-DREES, programme « Migrations et protection sociale ».

INSEE (2001) : « Les Mahorais vivant à La Réunion en 1999 ». In *INSEE Infos*, n° 12, septembre.

Marc Franck (2013) : « Les discours ethnicisés, médiatiquement dicible et implicite : cas du modèle réunionnais dans la presse écrite ». In *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, Vol. 3, N° 1, pp. 87-106. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociolinguistique-2013-1-page-87.htm>

Mezzapesa Mélanie (2018) : *Mahorais à La Réunion : entre dynamiques migratoires, stratégies d'adaptation et recompositions identitaires dans le quartier de La Chaumière*. Thèse de doctorat en Sociologie. Normandie Université. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01932434/document> (22/01/20)

Quentin Didier (présenté par) (2006) : *Rapport d'information n° 2932 sur la situation de l'immigration à Mayotte*. Paris : Assemblée nationale. En ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2932.asp#P295_42385 (22/01/20)